

# L'ADN au tribunal : retours d'expériences

## Conférence publique de l'École des sciences criminelles

23 mai, 16h15-17h15, Batochime Auditoire 2201



**Monsieur Patrice Reviron**  
Avocat en Droit Pénal  
Aix-en-Provence, France



### Résumé

L'ADN est trop souvent considéré par les magistrats comme une preuve en soi. Le monde judiciaire se laisse éblouir par l'efficacité de la forensique génétique lorsqu'il s'agit d'identifier des profils d'intérêt, se souciant trop marginalement de ce qui forge leur décision : la question de l'activité à la source d'une trace.

Nous aborderons, par des exemples concrets, la façon dont les juridictions appréhendent la preuve ADN.

Nous évoquerons ensuite la question centrale de l'activité liée au dépôt d'ADN sur une scène d'investigation, en abordant des exemples concrets de nature à ouvrir la discussion.

Contrairement à l'expression journalistique consacrée, l'ADN ne « parle » pas ; mais cela n'empêche nullement de le questionner.

### Biographie

Patrice Reviron est avocat au barreau d'Aix-en-Provence depuis 2001. Avocat par passion, il s'est très vite orienté vers une pratique presque exclusive du droit pénal.

Son double cursus scientifique et juridique lui a permis de porter un regard technique sur toutes les branches des sciences forensiques qui sont désormais à la base de l'essentiel de la preuve pénale.

Loin de garder ses connaissances pour sa seule pratique, son objectif est avant tout de former l'ensemble des acteurs du procès pénal pour les aider à renforcer leur esprit critique sur l'élaboration de la preuve technique et scientifique et à connaître ses limites, avec pour finalité de réduire le risque d'erreurs judiciaires.